

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents aux points 1, 2 et 3 : 11

Membres présents aux points 4 et 5 : 12

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Secrétaire de séance : Anne-Catherine SEILER

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 22 septembre 2026 à 19h30

sous la Présidence de M. Florian BUCHMANN, Maire-Président

Membres présents : Mmes et M. Florian BUCHMANN, Anne-Catherine SEILER, Victoria KESSLER, Agnès KNAUB, Marcel NEICHEL, Emmanuel NUSSBAUM, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Claudia MEYER, Francine SCHREINER, Nathalie WEISSENBURGER (*à partir du point n°4*).

Membre absente excusée :

Mme Josiane MEYER

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à Mme Anne-Catherine SEILER.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

*** Désigne** Madame Anne-Catherine SEILER, comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

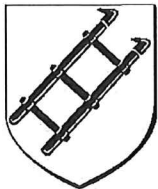
Mothern, le 24 septembre 2026

Le Président,
Florian BUCHMANN



Le secrétaire de séance,
Anne-Catherine SEILER

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique au contrôle de légalité le : 24 septembre 2026
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 24 septembre 2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13
Membres en fonction : 13
Membres présents aux points 1, 2 et 3 : 11
Membres présents aux points 4 et 5 : 12
Date de la convocation : 14 septembre 2026
Secrétaire de séance : Anne-Catherine SEILER

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 22 septembre 2026 à 19h30

sous la Présidence de M. Florian BUCHMANN, Maire-Président

Membres présents : Mmes et M. Florian BUCHMANN, Anne-Catherine SEILER, Victoria KESSLER, Agnès KNAUB, Marcel NEICHEL, Emmanuel NUSSBAUM, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Claudia MEYER, Francine SCHREINER, Nathalie WEISSENBURGER (*à partir du point n°4*).

Membre absente excusée :
Mme Josiane MEYER

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, après en avoir délibéré :

* ***Approuve*** le procès-verbal de la séance du CA du CCAS du 21 janvier 2026

ADOpte A L'UNANIMITE

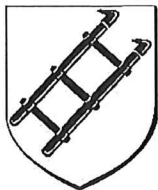
Pour extrait conforme,
Mothern, le 24 septembre 2026

Le Président,
Florian BUCHMANN



Le secrétaire de séance,
Anne-Catherine SEILER

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique au contrôle de légalité le : 24 septembre 2026
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 24 septembre 2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents aux points 1, 2 et 3 : 11

Membres présents aux points 4 et 5 : 12

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Secrétaire de séance : Anne-Catherine SEILER

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 22 septembre 2026 à 19h30

sous la Présidence de M. Florian BUCHMANN, Maire-Président

Membres présents : Mmes et M. Florian BUCHMANN, Anne-Catherine SEILER, Victoria KESSLER, Agnès KNAUB, Marcel NEICHEL, Emmanuel NUSSBAUM, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Claudia MEYER, Francine SCHREINER, Nathalie WEISSENBURGER (*à partir du point n°4*).

Membre absente excusée :

Mme Josiane MEYER

3. Election d'un Vice-Président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Monsieur le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un Vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.
Est candidate : Mme SEILER Anne-Catherine

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Premier tour de scrutin

a) Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
c) Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	00
e) Nombre de suffrages exprimés (b - c) :	11
f) Majorité absolue :	06

A obtenu :

–Mme SEILER Anne-Catherine : 11 voix (onze)

Mme SEILER Anne-Catherine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Pour extrait conforme,

Mothern, le 24 septembre 2026

Le Président,
Florian BUCHMANN

Le secrétaire de séance,
Anne-Catherine SEILER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents aux points 1, 2 et 3 : 11

Membres présents aux points 4 et 5 : 12

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Secrétaire de séance : Anne-Catherine SEILER

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 22 septembre 2026 à 19h30

sous la Présidence de M. Florian BUCHMANN, Maire-Président

Membres présents : Mmes et M. Florian BUCHMANN, Anne-Catherine SEILER, Victoria KESSLER, Agnès KNAUB, Marcel NEICHEL, Emmanuel NUSSBAUM, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Claudia MEYER, Francine SCHREINER, Nathalie WEISSENBURGER (*à partir du point n°4*).

Membre absente excusée :

Mme Josiane MEYER

4. Délégations du Conseil d'Administration du CCAS au Président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment des articles R 123-21 à R 123-23 ;

Les pouvoirs propres du Président sont de convoquer le Conseil d'Administration, préparer et exécuter les délibérations du conseil, ordonner les dépenses et recettes du budget...

Le Conseil d'Administration du CCAS peut donner délégation de pouvoirs à son Président, dans des matières strictement énumérées par décret et notamment pour :

- l'attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans des conditions définies par le Conseil d'Administration,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article R 2123-1 du code de la commande publique,

M. le Président expose à l'assemblée que pour une bonne administration du CCAS, il conviendrait de lui déléguer ces compétences.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré :

* **Décide** de donner délégation de pouvoir à son Président pour l'attribution de prestation dans la limite de 50 € (cinquante euros) pour l'achat de denrées alimentaires (hormis cigarettes et alcool), auprès d'un commerçant local ou pour l'achat de carburant.

* **Décide** de donner délégation de pouvoir à son Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service passés selon la procédure adaptée dans la limite des crédits inscrits au budget.

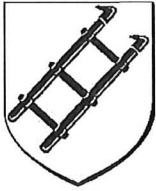
ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 24 septembre 2026

Le Président,
Florian BUCHMANN

Le secrétaire de séance,
Anne-Catherine SEILER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13
Membres en fonction : 13
Membres présents aux points 1, 2 et 3 : 11
Membres présents aux points 4 et 5 : 12
Date de la convocation : 14 septembre 2026
Secrétaire de séance : Anne-Catherine SEILER

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 22 septembre 2026 à 19h30

sous la Présidence de M. Florian BUCHMANN, Maire-Président

Membres présents : Mmes et M. Florian BUCHMANN, Anne-Catherine SEILER, Victoria KESSLER, Agnès KNAUB, Marcel NEICHEL, Emmanuel NUSSBAUM, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Claudia MEYER, Francine SCHREINER, Nathalie WEISSENBURGER (*à partir du point n°4*).

Membre absente excusée :
Mme Josiane MEYER

5. Fête des aînés 2026

M. le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Mothern, rappelle aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que la fête de Noël des Aînés 2025 a été un franc succès et a souhaité réunir les membres du CCAS pour échanger sur l'organisation de la fête des aînés 2026.

Il est proposé de retenir la date du dimanche 6 décembre 2026 pour la fête des aînés 2026 afin de garder la logique du 1^{er} dimanche du mois de décembre.

Concernant le repas, il est proposé un bretzel en apéritif, une soupe en entrée, du pot-au-feu en plat, un assortiment de fromages et un entremet en dessert.

Et enfin, il est également proposé de confier l'animation de cette fête aux « Singende Holzmacher » comme l'année passée.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* **Approuve** la date du dimanche 6 décembre 2026 pour la fête des aînés 2026.

* **Se prononce en faveur** d'un bretzel en apéritif, d'une soupe en entrée, de pot-au-feu en plat, d'un assortiment de fromages et d'un entremet en dessert. Un cadeau sera remis aux personnes se signalant comme « malades » ne pouvant se rendre à la fête.

* **Charge** Mme Anne-Catherine SEILER, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS de Mothern, de contacter des prestataires afin d'obtenir une offre pour le menu pré-cité.

* **Dit** que le menu pourra être modifié en fonction de l'offre reçue.

* **Décide** de faire appel à la troupe des « Singende Holzmacher » pour animer la fête des aînés 2026 et approuve la prise en charge de cette prestation par le CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 24 septembre 2026

Le Président,
Florian BUCHMANN



Le secrétaire de séance,
Anne-Catherine SEILER

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Anne-Catherine Seiler, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique au contrôle de légalité le : 24 septembre 2026
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 24 septembre 2026